

Exportation

— Suite de la page 1

Chine à l'OMC, la Direction de la Chine du MAECI va tenir une série de séances d'information dans tout le Canada. Ces colloques auront lieu cet hiver et ce printemps. Pour plus de renseignements sur ces séances ou sur l'activité commerciale en Chine, communiquer par courriel avec la Direction : pcm@dfait-maeci.gc.ca Pour des renseignements plus détaillés sur l'accession de la Chine à l'OMC, consulter le site internet « Le Canada et la Chine » du MAECI : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO-CC-f.asp où est publié l'accord intégral entérinant l'accession de la Chine à l'OMC, ainsi que plusieurs autres documents. *

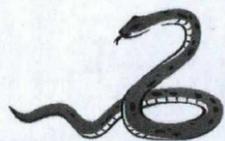
Services financiers

Le secteur des services en Chine a toujours été l'un des plus réglementés et des plus protégés. Les négociations ayant abouti, d'énormes changements sont à prévoir.

La Chine a maintenant convenu d'ouvrir de nombreux secteurs importants aux

investissements étrangers. Les restrictions géographiques qui existent dans plusieurs secteurs importants (télécommunications, opérations bancaires, assurances et mise en circulation) seront éliminées graduellement

au cours d'une période de 5 à 6 ans. En outre, les procédures prescrites par des règlements seront améliorées : les procédures et conditions de délivrance de licences doivent être publiées, les organismes de réglementation doivent être distincts des fournisseurs de services assujettis aux règlements en question,



L'année chinoise du serpent tire à sa fin...

Technologies de l'information et des communications (TIC)

L'accession de la Chine à l'OMC sera utile aux intérêts importants du Canada en matière de commerce et d'investissement dans les TIC en Chine, car elle offre aux entreprises canadiennes un meilleur accès au marché chinois. Les concessions faites par la Chine portent sur des questions comme les droits de douane, les règlements sur les investissements et les droits de propriété intellectuelle.

Qu'advient-il des droits de douane sur les importations de TIC?

La Chine doit adhérer à l'Accord sur les technologies de l'information de l'OMC et éliminer d'ici 2004 les droits de douane sur le matériel TIC, qui étaient en moyenne de 13 % en 2001.

Les fournisseurs étrangers peuvent-ils offrir des services de télécommunications en Chine?

Les services de téléphonie mobile, de radiomessagerie et de télécommunica-

tions à valeur ajoutée seront ouverts aux coentreprises à capitaux étrangers en 2002. Les télécommunicateurs étrangers seront autorisés seulement dans certaines villes, mais ces restrictions géographiques seront éliminées dans les deux à cinq ans suivants. Le plus grand marché national et international de téléphonie et de transmission de données sera ouvert aux coentreprises à capitaux étrangers dans les trois ans qui suivent l'accession de la Chine à l'OMC, soit au plus tard en 2005, alors que les restrictions géographiques ne seront supprimées complètement que trois ans plus tard.

Pour plus de renseignements, communiquer avec M. Marcel Belec, Direction de la Chine, MAECI, tél. : (613) 995-6962, courriel : marcel.belec@dfait-maeci.gc.ca *

et les fournisseurs de services étrangers doivent pouvoir s'associer avec n'importe quel partenaire chinois de leur choix.

Comme exemple, le secteur des services financiers devra surmonter de nombreux changements importants. Les sous-secteurs régis par cet accord comportent les assurances, les opérations bancaires et les valeurs mobilières. Les engagements importants portent sur la nature de l'établissement que les entreprises étrangères peuvent instaurer dans le secteur des services financiers ainsi que sur l'élimination progressive des restrictions géographiques concernant l'exploitation des entreprises à capitaux étrangers.

Sera-t-il permis aux entreprises étrangères de services financiers de s'établir en Chine?

Au début, les compagnies d'assurance pourront former des coentreprises ou des succursales, avec une propriété étrangère de 50 % pour l'assurance-vie et de 51 % pour l'assurance incendie, accidents, risques divers (IARD). Les assureurs IARD pourront établir des filiales entièrement en propriété étrangère d'ici 2004. Les banques étrangères seront autorisées à établir soit des succursales en propriété exclusive en Chine, soit des coentreprises. Les compagnies étrangères de valeurs mobilières pourront former des coentreprises avec une propriété étrangère qui sera haussée à 49 % d'ici 2005.

Dans quelles régions les entreprises étrangères de services financiers pourront-elles fournir leurs services?

Présentement, les entreprises étrangères dans ce secteur n'ont le droit de s'établir que dans certaines villes. Selon les documents sur l'accession de la Chine à l'OMC, un grand nombre de villes, qui sont nommées en secteurs et sous-secteurs, seront ouvertes aux compagnies à capitaux étrangers au cours des cinq prochaines années. D'ici 2004, par exemple, 15 villes accueilleront des compagnies d'assurances, et les restrictions géographiques seront toutes éliminées en 2005.

Pour plus de renseignements, communiquer avec M^{me} Yvonne Chin, Direction de la Chine et de la Mongolie, MAECI, tél. : (613) 996-3607, courriel : yvonne.chin@dfait-maeci.gc.ca *



Transports

Dans les transports, c'est l'industrie automobile qui ressentira le plus les effets de l'accession de la Chine à l'OMC. Les fabricants de matériel ferroviaire, d'aéronefs, de simulateurs d'aéronefs, et d'hélicoptères, pour lesquels les droits de douane sont déjà faibles, seront moins touchés.

Les exportateurs de l'industrie automobile peuvent-ils s'attendre à de grosses réductions tarifaires?

Oui. Les droits de douane seront considérablement réduits de façon progressive d'ici 2005-2006 : ils passeront de 70-80 % à 25 % pour les automobiles finies; et de 25-50 % à 15-25 % pour les camions finis.

Pour la première fois, la Chine doit publier le montant maximum annuel de la valeur des importations, soit le contingent imposé sur les véhicules finis et certaines pièces de rechange. Ce contingent commencera à 6 milliards de dollars

américains en 2002 et augmentera de 15 % chaque année. Les exportations canadiennes actuelles de pièces de rechange et d'accessoires ne seront pas en général touchées par ce contingent. Chaque année, certains produits seront enlevés de la liste des marchandises visées par ce contingent, et la limitation du volume des importations de voitures et de camions finis sera supprimée à la fin de 2004, seuls subsisteront les droits de douane.

Quelles seront les répercussions sur les investissements étrangers dans la fabrication automobile?

D'après les règles de l'OMC, le gouvernement de la Chine ne peut plus exiger des investisseurs étrangers d'exporter une certaine quantité de leur production, d'utiliser des produits faits en Chine comme facteurs de production ou de faire le transfert de technologie à leurs partenaires chinois. Les restrictions de catégories, types ou modèles de véhicules

autorisés pour la production doivent être éliminés complètement d'ici 2004.

Quelles seront les répercussions sur le marché ferroviaire chinois?

La part des investissements étrangers dans les entreprises exerçant des activités de fret ferroviaire sera progressivement haussée au cours des quatre prochaines années, mais le transport de passagers demeurera sous le contrôle de l'État.

Plusieurs projets sont prévus : un réseau ferroviaire reliant les trois principales régions économiques de la Chine d'ici 2005; un service de train à grande vitesse entre Beijing et Shanghai; un service de train électrique à 200 km à l'heure sur le trajet Guangzhou-Shenzhen-Hong Kong dans le Sud de la Chine faisant appel à la technologie canadienne et européenne.

Pour plus de renseignements, communiquer avec M. Brandon Geithner, MAECI, tél. : (613) 996-7256, courriel : brandon.geithner@dfait-maeci.gc.ca *

Agriculture

Les produits agroalimentaires et les produits agricoles représentent une part importante des exportations canadiennes : en 2001, la valeur des exportations canadiennes de produits agroalimentaires toutes destinations confondues s'est chiffrée à 24 milliards de dollars.

La Chine, qui doit nourrir 22 % de la population mondiale et qui ne dispose que de 7 % des terres arables de la planète, importe des céréales du Canada depuis les années 1960. Aujourd'hui, elle importe des produits agroalimentaires variés dont la valeur dépasse 752 millions de dollars, ce qui représente 20 % des exportations canadiennes vers la Chine. L'accession de la Chine à l'OMC offre d'immenses débouchés aux exportateurs canadiens de produits agroalimentaires.

Comment les exportateurs de céréales et d'oléagineux seront-ils touchés?

Pour la première fois, la Chine va établir un système équitable et transparent de contingents tarifaires à appliquer sur les

importations de certains produits agricoles, dont le blé, l'huile de colza et le maïs. D'après ce système de contingents d'importation, le tarif sera appliqué au taux inférieur jusqu'à ce que le volume spécifié soit atteint, et au taux supérieur par la suite. La Chine a convenu d'établir ces contingents à des volumes très élevés par rapport aux importations récentes — par exemple, d'ici 2004, la Chine élèvera à 9,6 millions de tonnes le volume autorisé d'importations de blé et de produits du blé (par rapport aux 920 000 tonnes en 2000). Quant à l'huile de colza, le volume autorisé sera élevé à 1,2 million de tonnes d'ici 2005 (comparativement à 75 000 tonnes en 2000), et ces contingents d'importation seront entièrement éliminés en 2006. Le volume fixé pour le maïs et les produits de maïs sera de 7,2 millions d'ici 2004 (comparativement à seulement 3 600 tonnes en 2000). La Chine doit également éliminer les contingents sur les graines de colza.

Qu'en est-il des autres produits agricoles?

La Chine doit aussi baisser les tarifs imposés sur une gamme étendue d'autres produits. Notamment : le tarif applicable au bœuf surgelé doit baisser de 39 % en

2001 à 12 % en 2004; pour la crevette, de 24 % à 5 % d'ici 2003; pour le ginseng, de 36 % en 2001 à 7,5 % d'ici 2006; et pour l'alfafa, de 13 % à 5 % en 2003.

Qu'en est-il du marché des aliments transformés?

La classe moyenne prend de l'expansion en Chine et elle commence à prendre goût aux aliments importés. Le nombre de grands magasins d'alimentation appartenant à des intérêts étrangers s'est accru récemment, surtout dans le delta du Yangzi jiang et le Sud de la Chine. Dans la seule région de Shanghai, cette expansion s'est traduite par un vaste marché de 65 millions de dollars pour des produits comme des produits alimentaires prêts à servir, des confiseries, du sirop d'érable, des biscuits, des boissons, du vin, du ginseng, du poisson et des fruits de mer.

Pour plus de renseignements, communiquer avec M. Brandon Geithner, MAECI, tél. : (613) 996-7256, courriel : brandon.geithner@dfait-maeci.gc.ca *



... alors que l'année du cheval débutera le 12 février prochain.